

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le neuf avril deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/04/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Bernard DUMONT), Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Eric RIBIERE (en remplacement de Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Daniel CHAPOULAUD (en remplacement de Béatrice DUFOUR), Catherine CELESTIN, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Roger DESROCHES (en remplacement d'Alain FAUCHER), Carole DUFOUR (en remplacement de Yves CHABRIER), Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement d'Edith LERENARD), Hubert LEHMANN, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Valérie GIROIR), Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement de Camille DUDOGNON), Monique REIX-BUSSY Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

EXCUSES : Jean-Claude BASSET, Patrick DESCHARLES, , Dominique DUNAUD, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-074 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RACCORDEMENT DE LA ZAE DE SOUMAGNE A LA FIBRE OPTIQUE – CONVENTIONNEMENT AVEC DORSAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Dans le cadre du développement économique communautaire, la Communauté de Communes est soucieuse de disposer d'infrastructures et d'un réseau pertinents en matière de haut-débit.

Monsieur le Président propose de passer une convention avec le syndicat mixte DORSAL pour étendre le réseau internet très haut débit, par la fibre optique, jusqu'à la ZAE de Soumagne sur la commune de Saint-Léonard de Noblat.

Monsieur le Président précise que le coût prévisionnel de cette opération portée par DORSAL, qui resterait à la charge de la Communauté de Communes de Noblat après déduction des aides de l'Europe, de l'Etat, la Région et le Département, s'élève à 8 856,50 € auquel il faudra ajouter une contribution financière de fonctionnement égale à 3 % du montant des travaux.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 34 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la nouvelle convention avec le syndicat DORSAL

Autorise Monsieur le Président à signer un avenant à cette convention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

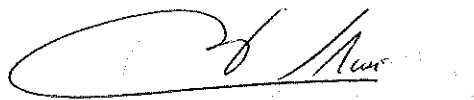
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 10 avril 2013

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RACCORDEMENT DE LA ZAE DE SOUMAGNE A LA FIBRE OPTIQUE - CONVENTIONNEMENT AVEC DORSAL

Date de transmission de l'acte : 22/04/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/04/2013

Numéro de l'acte : 2013-074 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130409-2013-074-DE

Date de décision : 09/04/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité